



PREFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

ARRETE N° *P* 10F-2019-12-13-001

**RELATIF A L'APPROBATION DE L'ÉTAT DES LIEUX DU BASSIN DE LA SEINE ET  
DES COURS D'EAU CÔTIERS NORMANDS**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS  
PREFET COORDONNATEUR DU BASSIN SEINE-NORMANDIE  
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** la directive 2000/60/CE du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;
- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 212-1, R. 212-3 à R. 212-5 relatifs au schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et à l'état des lieux établis par les comités de bassin
- VU** l'arrêté du 12 janvier 2010 modifié relatif aux méthodes et aux critères à mettre en œuvre pour délimiter et classer les masses d'eau et dresser l'état des lieux ;
- VU** l'arrêté du 16 mai 2005 modifié portant délimitation des bassins ou groupements de bassins en vue de l'élaboration et de la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux;
- VU** la délibération CB n°19- du 4 décembre 2019 du comité de bassin Seine-Normandie adoptant l'état des lieux du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands;
- SUR** proposition du Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France, délégué du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands:

## ARRETE

**Art. 1<sup>er</sup>.** - L' « état des lieux du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands » joint en annexe est approuvé.

**Art. 2.** - L'état des lieux du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands est consultable en ligne sur le site Internet <http://www.seine-normandie.eaufrance.fr/>, site du portail du bassin Seine-Normandie. Un exemplaire de l'état des lieux est tenu à la disposition du public au siège de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, 51 rue Salvador Allende, 92000 Nanterre.

**Art. 3.** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France.

13 DEC. 2019

Fait à Paris, le

Le Préfet de la Région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris

Michel CADOT